



COMMUNIQUÉ DE PRESSE 05.11.2025

Prise de position concernant les travaux annoncés sur la route de contournement de Bascharage

Le 29 octobre 2025, la mission de coordination du « Contournement de Bascharage » a fait l'objet d'un appel d'offres public. La direction, le relevé topographique et la surveillance par drone de cet ouvrage de plus de 4 kilomètres de long doivent être confiés à une entreprise privée. Cet appel d'offres est accompagné d'un nouveau calendrier qui retient notre attention :

- Outre la construction déjà entamée d'un pont pour la faune sauvage au-dessus de l'A13, qualifiée de « mesure compensatoire » (voir notre prise de position critique du 29 octobre 2025), la phase de construction entre la N5 à Bascharage et le passage prévu de la ligne ferroviaire par le contournement devrait débuter dès le premier semestre 2026. À l'automne de la même année, la construction du pont du Contournement au-dessus de l'A13 et de l'ouvrage « passage souterrain mixte sous le contournement » à hauteur de l'actuelle piste cyclable de Sanem à Bascharage devrait commencer (voir également notre dernière prise de position à ce sujet). Par ailleurs, d'autres tronçons routiers et ouvrages d'art doivent être réalisés par étapes entre 2027 et 2029. Toutefois, des appels d'offres publics doivent encore être lancés pour chaque tronçon.

Sont exclues les parties situées dans la zone Natura 2000 de Zämerbësch et dans la zone Natura 2000 prévue de Bobësch, qui ne devraient suivre qu'en 2030. Ces parties bénéficient d'un statut de protection spécial qui, conformément à la loi sur la protection de la nature, exige que toute destruction soit justifiée et que la cohérence de la zone protégée au niveau européen et des espèces animales qui y vivent soit préservée. Cette question sera examinée pour la première fois devant le tribunal le 16 décembre 2026 à la demande de la BIGS a.s.b.l. et de 10 autres requérants de Bascharage et Sanem. Le jugement définitif est attendu avant 2030.

D'ici là, nous demandons le gel de tous les travaux sur le contournement, car il est absurde de commencer les travaux alors que l'ensemble de la procédure d'autorisation risque d'être annulée par le tribunal. Il est tout simplement absurde de dépenser maintenant des dizaines de millions d'euros provenant des contribuables dans le seul but de créer un « fait accompli », sans aucune garantie que ce mégaprojet soit jugé recevable par le tribunal, tant au niveau de son orientation générale, de sa justification en termes de transport, de ses mesures de compensation insuffisantes que du tracé concret (il ne semble même pas certain que l'entreprise Saint-Gobain soit délocalisée).

Nous saurons nous défendre !